

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES – MAIRIE DE CHÂTEAUVIEUX

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHÂTEAUVIEUX
N° 22 - 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mercredi 25 juin 2025 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVIEUX se sont réunis en Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste AILLAUD, Maire, convoqués le vendredi 20 juin conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 11

Étaient présents à la séance : AILLAUD Jean-Baptiste, *Maire*, TEXIER Michel, CORNAND Christine, SERRES Gilles, *Adjoints*, PACALET Nadine, VASSEUR Evelyne, BEZEAULT Marie-Laure, BOYER Christian, GONCALVES Régine, *Conseillers Municipaux*.

Étaient absents et excusés : MASSE Julien qui a donné pouvoir à SERRES Gilles.
TEMPIER Nathalie qui a donné pouvoir à GONCALVES Régine.

Quorum : 6

Michel TEXIER a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Subvention voirie communale 2025.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'entretien de voirie communale sont prévus sur la Route de Bel Air pour un montant de 46 659,90 euros HT.

Monsieur le Maire propose de demander l'attribution d'une subvention au Conseil Départemental des Hautes-Alpes d'un montant de 8 730 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise** Monsieur le Maire à faire la demande d'attribution d'une subvention de 8 730 euros au Conseil Départemental des Hautes-Alpes ;
- **Charge** Monsieur le Maire d'adresser une copie de la présente délibération à Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Baptiste AILLAUD



Le secrétaire de séance,

Michel TEXIER
